

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet de Centrale photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal (03340)

Maître d'Ouvrage:

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NEUILLY-LE-REAL

Adresse du Demandeur :

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NEUILLY-LE-REAL

Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France- Lise MICHAUDET
Agence de Lyon
5ter Avenue René Cassin
69009 LYON
Tel : 06 01 92 03 82
mail : lise.michaudet@edf-re.fr

MAI 2023



Pièces constitutives du dossier de Demande de Permis de Construire

Pièces Administratives	1
Cerfa	2 à 11
Délégations de pouvoir EDF Renouvelables France.....	12 à 13
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Neuilly-le-Réal.....	14
Extrait K-BIS EDF Renouvelables France.....	15
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet.....	16
PC 1 - Plan de situation du terrain	17
Localisation générale du projet.....	18
Vue aérienne	19
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	20
PC 2 - Plans de masse des constructions	21
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	22
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	23
Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté	24
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	25 à 26
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	27
Plan de localisation des coupes AA' et BB'	28
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	29
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	30
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	31
Coupes du poste de livraison	32
Coupes des postes de transformation	33
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	35 à 37
PC 5 - Plans des façades et des toitures	39
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 78 panneaux.....	40
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux.....	41
Plan modèle du poste de livraison.....	42
Plan modèle du poste de transformation.....	43
Plan modèle d'une citerne	44
Plan modèle d'un portail	45
Plan modèle de la clôture.....	46
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	47
Plan de localisation des points de vue des photomontages.....	48
Photomontages.....	49 à 51
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	53
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	54
Photographies	55
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	57
Plan de localisation des points de vue photographiques	58
Photographies.....	59 à 60
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	61

Pièces Administratives

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégations de pouvoir EDF
Renouvelables France
- Extrait K-BIS de la SAS Centrale
Photovoltaïque de Neuilly-le-Réal
- Extrait K-BIS EDF Renouvelables France
- Tableau récapitulatif du foncier
concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Adresse : Numéro : 55ter Voie : Avenue René Cassin

Lieu-dit : Immeuble Newton Offices

Localité : LYON

Code postal : 6 9 0 0 9 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 6 0 1 9 2 0 3 8 2 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

lise.michaudet @ edf-re.fr

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : GD CHAMP DES VAYOTS/LES VAYOTS

Localité : NEUILLY-LE-REAL

Code postal : 0 3 3 4 0

Références cadastrales :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) :
 - Superficie en m² :
 - Profondeur (pour les affouillements) :
 - Hauteur (pour les exhaussements) :
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[4] :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces

3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	85.84	0	0	0	85.84
Surfaces totales (m²)	0	85.84	0	0	0	85.84

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m²

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Madame Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCL...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- ① [Informations complémentaires](#)
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

11 / 25

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



À Montpellier

Fait le 24 / 05 / 2023

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

- En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

12 / 25

11 Références cadastrales : fiche complémentaire

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : C Numéro : 2 9 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 71128

Préfixe : Section : C Numéro : 1 2 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 36220

Préfixe : Section : C Numéro : 2 8 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 10741

Préfixe : Section : C Numéro : 2 8 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 30032

Préfixe : Section : B Numéro : 1 9 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4086

Préfixe : Section : B Numéro : 1 9 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3100

Préfixe : Section : B Numéro : 1 9 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2688

Préfixe : Section : B Numéro : 1 9 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9446

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 167441

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* [↗](#).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2

Grande Arche paroi sud

92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

*<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme].

Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[19] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier

[19] Se renseigner auprès de la mairie.

[20] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU RESPONSABLE DE ZONE SUD-EST ET OUTRE-MER

EXTRAIT

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Sofiane Boukebbous, en sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer , le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Sud-Est et Outre-Mer¹ (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Sud-Est et Outre-Mer et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter :**

[...]

2. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande

¹ La Zone Sud-Est et Outre-Mer étant définie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Collectivité de Corse, les Outre-Mer, ainsi que les départements 11, 30, 34, 48 et 66 (à savoir Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales).

d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
- négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégués personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégué se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs
et de responsabilités



Didier HELLSTERN
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de
et de responsabilités



Sofiane BOUKEBBOUS
Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2017B01731

Code de vérification : xwAiaC7D0M
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 mars 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 827 860 313 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 21/02/2017

Dénomination ou raison sociale **Centrale Photovoltaïque de Neuilly-Le-Réal**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 5 000,00 Euros
- Mention du 02/08/2018 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 29/06/2018
- Mention n° 79799 du 10/08/2021 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 18/06/2021

Adresse du siège -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Activités principales Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.

Durée de la personne morale Jusqu'au 21/02/2116
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination EDF Renouvelables France
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse 100 Esplanade du Général de Gaul -Coeur Défense-Tour B - 92932 Paris la Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 434 689 915 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Activité(s) exercée(s) Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.

Date de commencement d'activité 10/02/2017

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2017B01731

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Cusset

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 Rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2001B00892

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 23 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 20/02/2001
Dénomination ou raison sociale **EDF Renouvelables France**
Sigle
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 400 500 000,00 Euros
Adresse du siège -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Durée de la personne morale Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination EDF Renouvelables
Forme juridique Société anonyme
Adresse Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020 Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- Mention n° 68105 du 02/07/2021 Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- Mention n° 93338 du 23/09/2021 Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s) La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité 05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création

R.C.S. Nanterre - 23/02/2023 - 04:02:38

page 1/2

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 Rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Bar-le-Duc
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002
- Mention du 13/01/2003

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL
(RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nanterre - 23/02/2023 - 04:02:38

page 2/2

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les postes de transformation et de livraison

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface des constructions (m ²)	Commune
Poste de livraison	C 198	3 100	24,84	NEUILLY-LE-REAL (03340)
Poste de transformation n°1	C 285	30 032	30,50	
Poste de transformation n°2	C 297	71 128	30,50	
TOTAL			85,8	

Tableau récapitulatif des dimensions des postes de transformation et de livraison

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)
		Longueur	Largeur	Hauteur	
Poste de livraison	C 198	9,2	2,7	2,7	244
Poste de transformation n°1	C 285	12,2	2,5	3	247
Poste de transformation n°2	C 297				263

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Commune
Structures photovoltaïques	B 195	4 086	NEUILLY-LE-REAL (03340)
	B 196	2 688	
	B 197	9 446	
	B 198	3 100	
	C 123	36 220	
	C 283	10 741	
	C 285	30 032	
	C 297	71 128	
	TOTAL	167 441	

PC1- Plan de situation du terrain

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



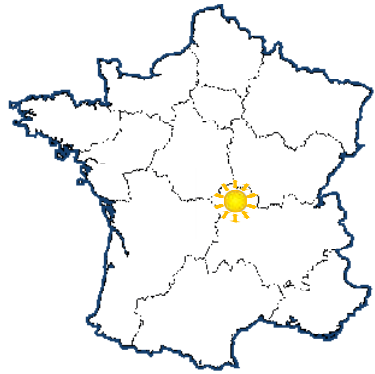
EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Localisation générale
du projet

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

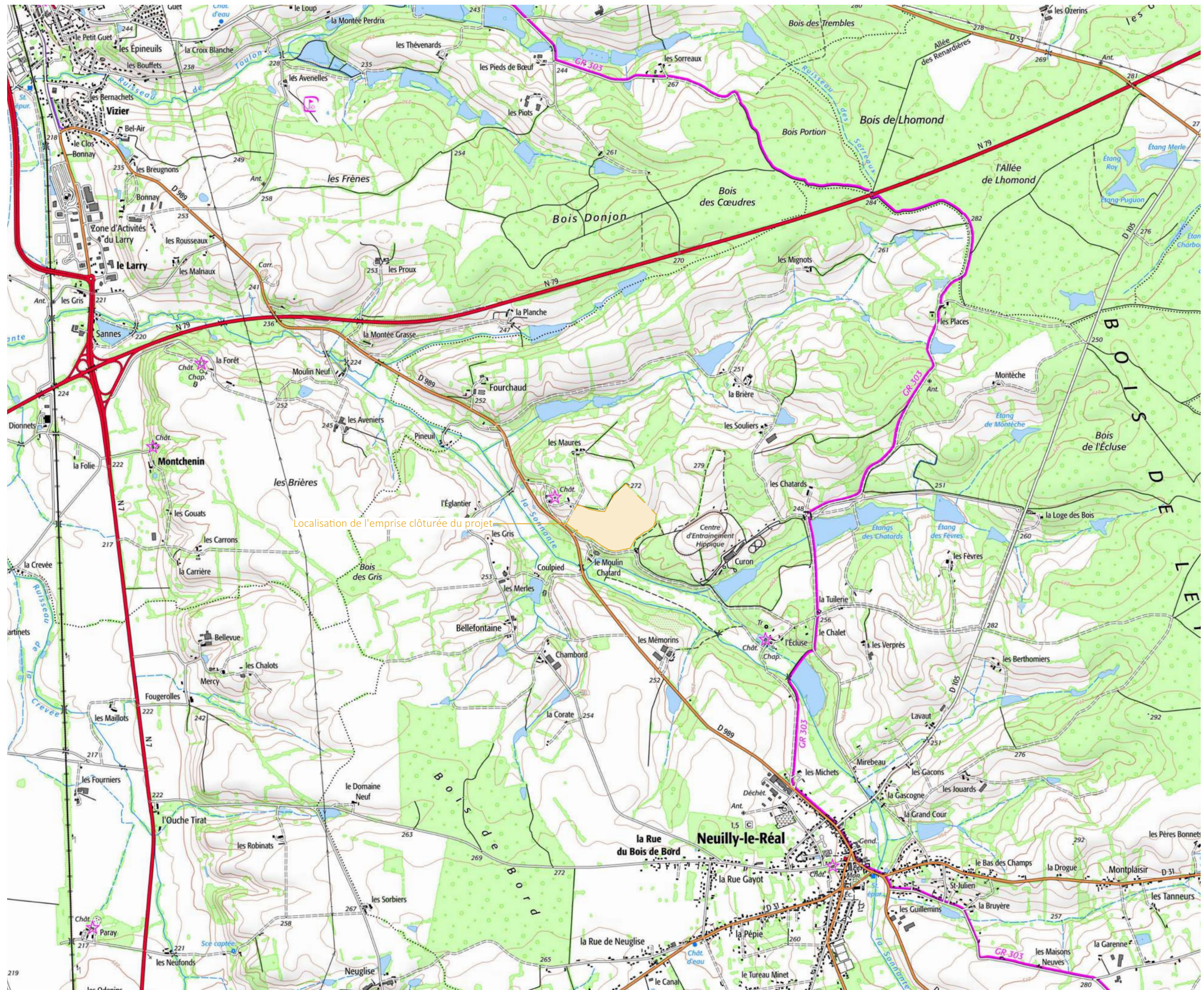
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renewables
Chez EDF Renewables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

18

PC1





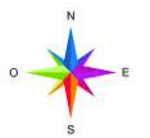
Vue aérienne

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



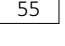






EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

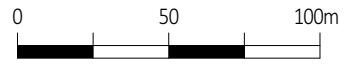
Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Plan cadastral du foncier
concerné par le projet

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Voiries existantes
-  Bâtiments existants
-  Limite de lieux-dits
-  Limite de section

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

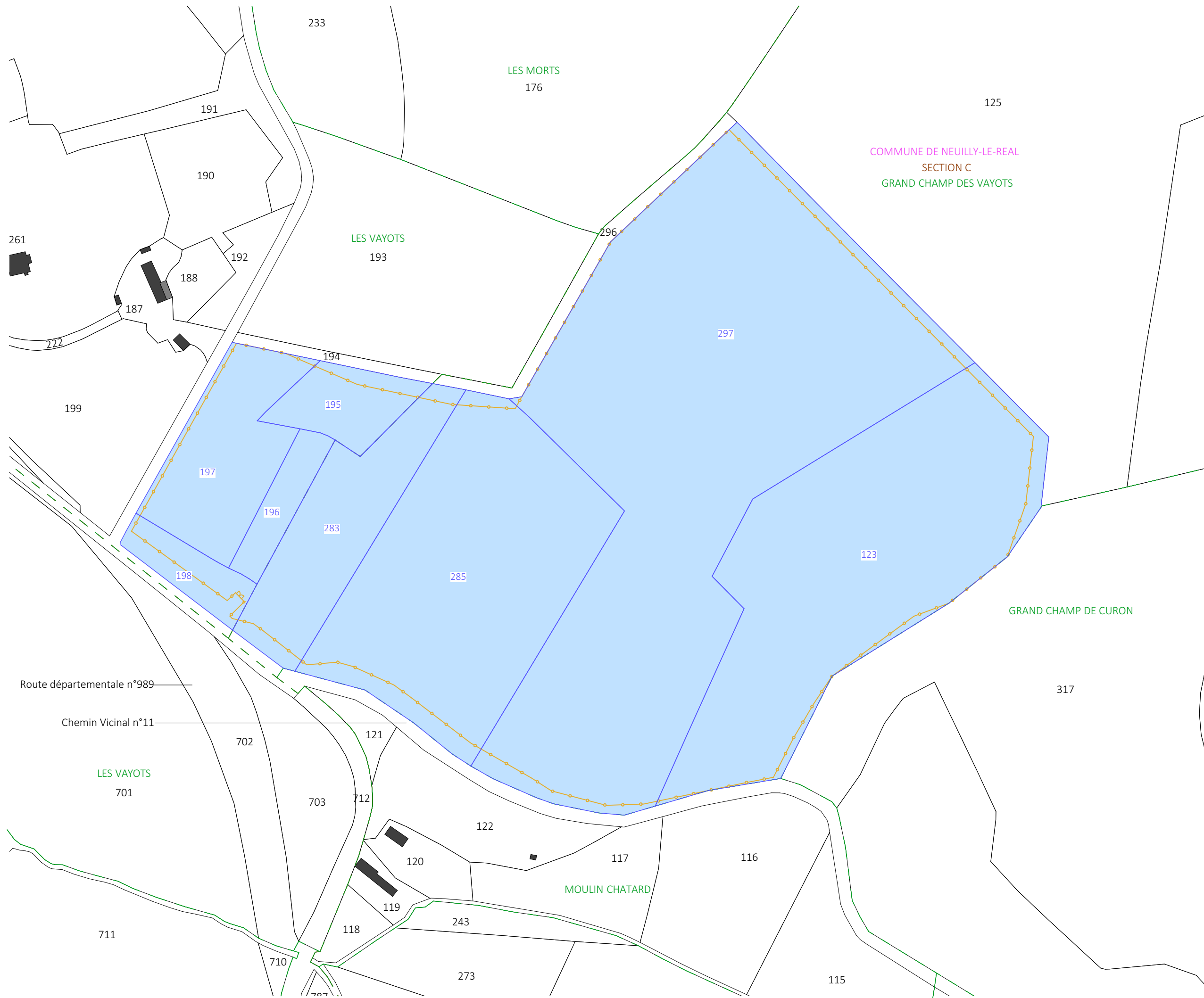
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

20

PC1



PC2- Plans de masse des constructions

Contenu

- Plan de masse général du projet
Etat Existant

- Plan de masse général du projet
Etat Projeté

- Plan de masse général du projet- Emprise au
1/1250e

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

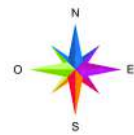
Plan de masse
général du projet
Etat Existant

Légende

- Clôture avec entrée à créer
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Végétation existante
- Végétation à supprimer
- Zone d'exclusion
- Limite de lieux-dits
- Limite de section

Echelle 1/2500 au format A3

0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex










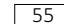





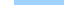


22

PC2

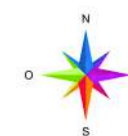


Plan de masse
général du projet
Etat Projeté

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste périphérique légère
-  Piste renforcée à créer
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Voiries existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Zone d'exclusion
-  Bassin d'infiltration
-  Limite de lieux-dits
-  Limite de section
-  Busage
-  Fossé

Echelle 1/2500 au format A3

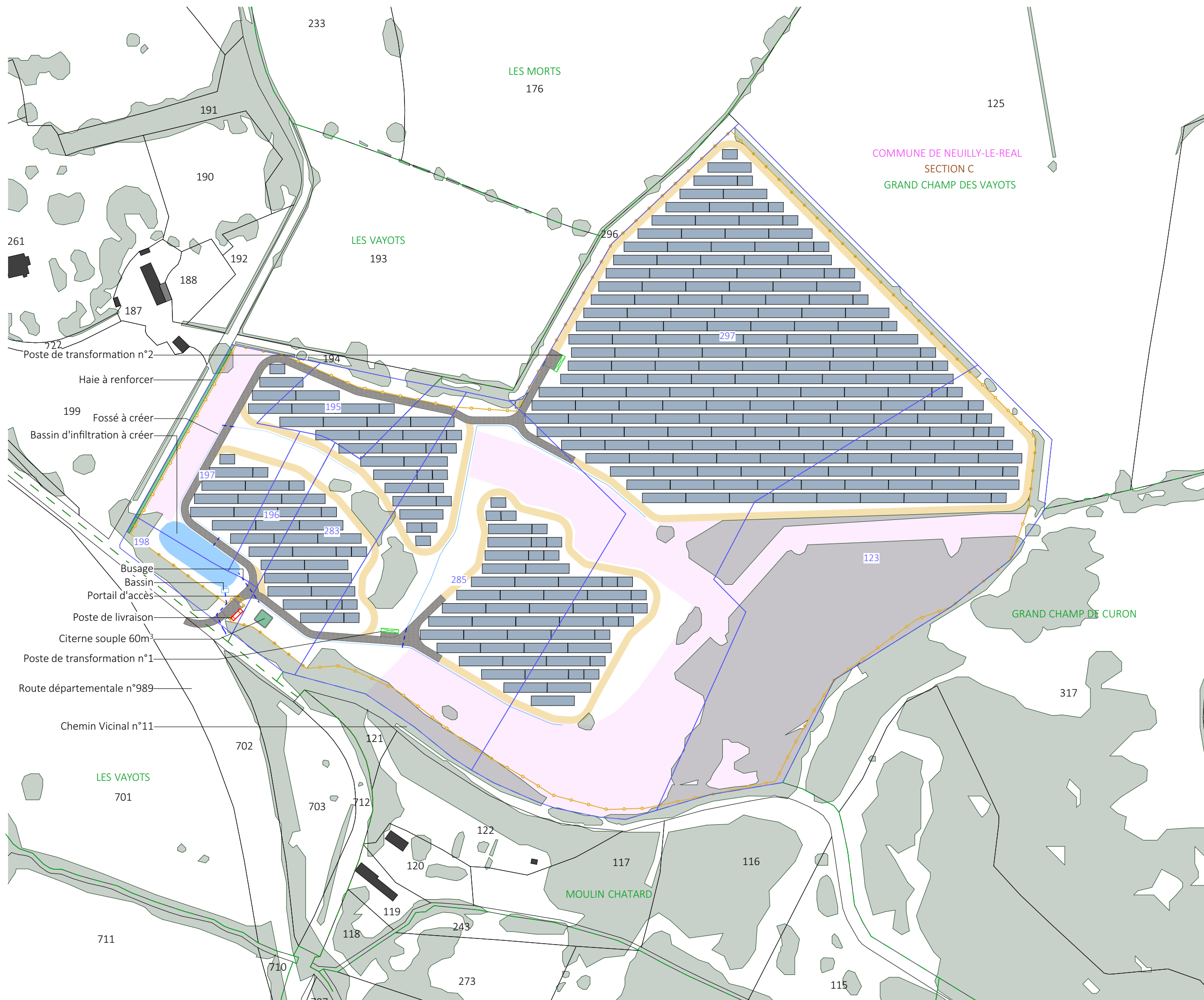


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS











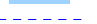
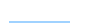



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Plan de masse
général du projet
avec vue aérienne

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste périphérique légère
-  Piste renforcée à créer
-  Citerne
-  Limite de lieux-dits
-  Limite de section
-  Zone d'exclusion
-  Bassin d'infiltration
-  Busage
-  Fossé

Echelle 1/2500 au format A3

0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS










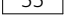




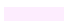
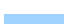


EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

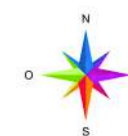


Plan de masse
Emprise du projet
Zone sud-ouest

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste périphérique légère
-  Piste renforcée à créer
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Voiries existantes
-  Bâtiments existants
-  Limite de lieux-dits
-  Limite de section
-  Zone d'exclusion
-  Bassin d'infiltration
-  Busage
-  Fossé

Echelle 1/1250 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



- Poste de transformation n°2
- Haie à renforcer
- Piste renforcée à créer largeur 5m
- Piste légère à créer largeur 5m
- Fossé à créer
- Bassin d'infiltration
- Busage
- Portail d'accès
- Poste de livraison
- Citerne souple 60m³
- Poste de transformation n°1
- Route départementale n°989
- Chemin vicinal n°11

Plan de masse
Emprise du projet
Zone nord-est

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer
- Piste périphérique légère
- Piste renforcée à créer
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Limite de lieux-dits
- Limite de section
- Fossé

Echelle 1/1250 au format A3

0 25 50m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



PC3- Plans en coupe du terrain et de la construction

- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure photovoltaïque
- Coupe du poste de livraison
- Coupe d'un poste de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



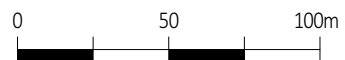
EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Plan de Localisation
des Coupes AA' et BB'

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer
- Piste périphérique légère
- Piste renforcée à créer
- Citerne
- Limite de lieux-dits
- Limite de section
- Zone d'exclusion
- Bassin d'infiltration
- Busage
- Fossé

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte







I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

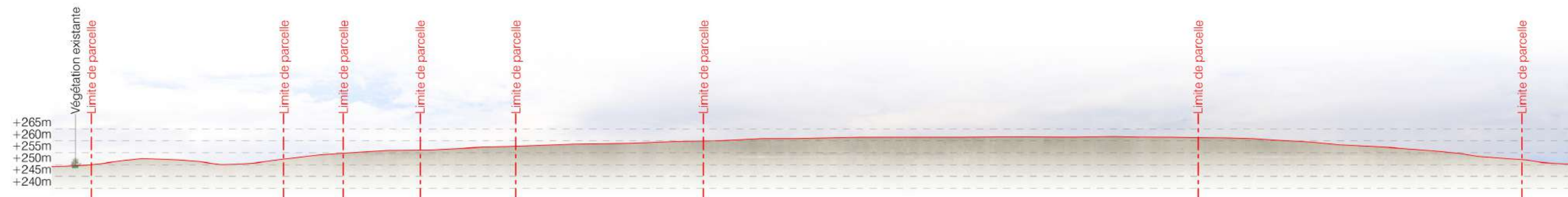
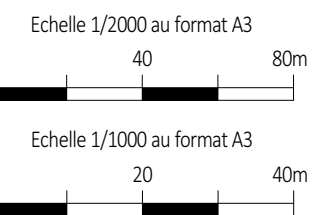


EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

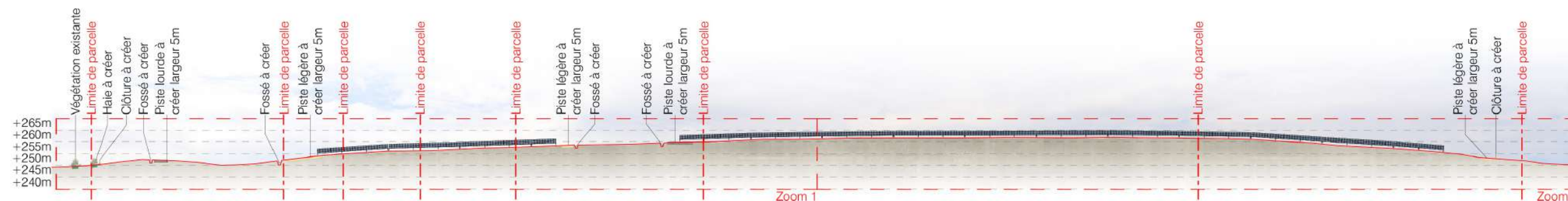


Coupe AA'
Etat existant / Projet

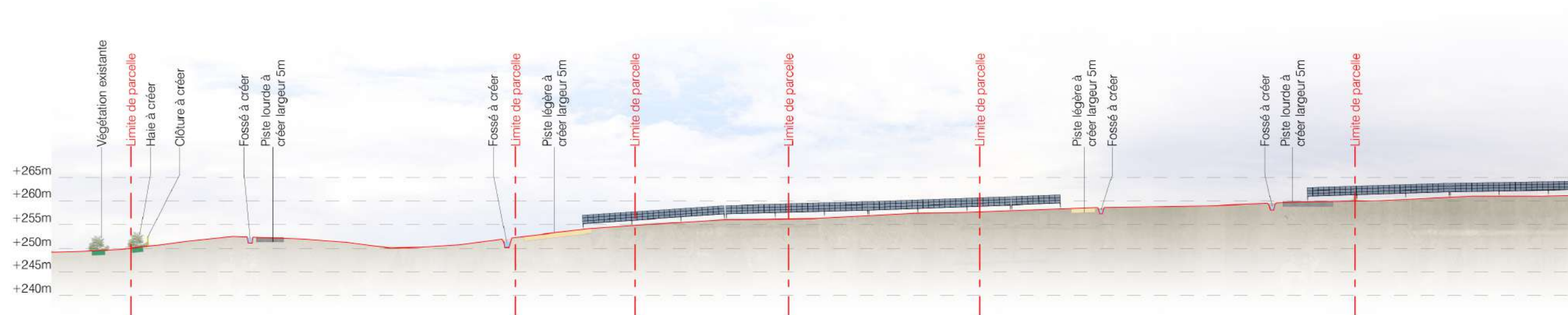
-  Structures photovoltaïques
-  Clôture à créer
-  Piste légère
-  Piste renforcée à créer
-  Chemin existant
-  Végétation existante



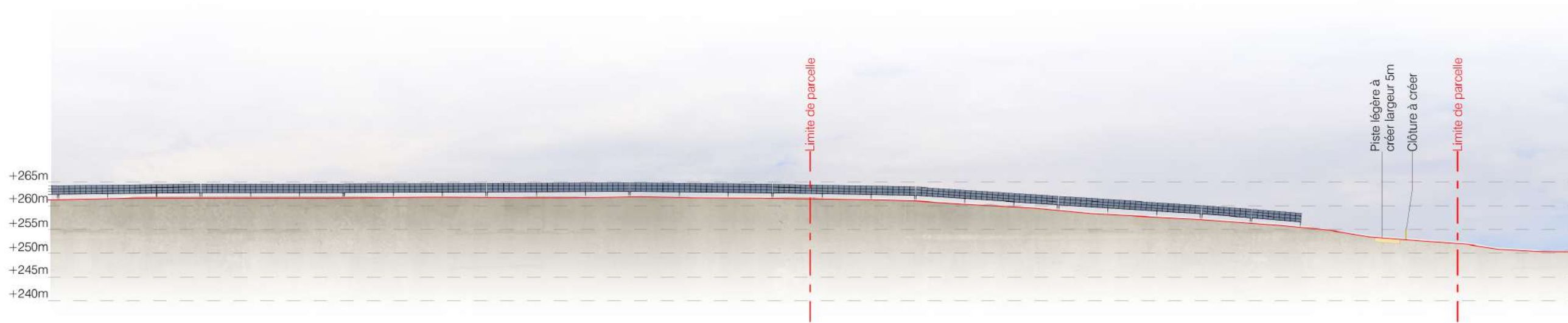
Coupe AA' existant au 1/2000ème



Coupe AA' projet au 1/2000ème



Coupe AA' projet Zoom 1 au 1/1000ème



Coupe AA' projet Zoom 2 au 1/1000ème

Architecte







I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

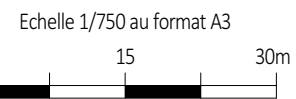
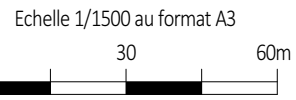


EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Coupe BB'
Etat existant / Projet

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Clôture à créer
-  Piste légère
-  Piste renforcée à créer
-  Chemin existant
-  Végétations

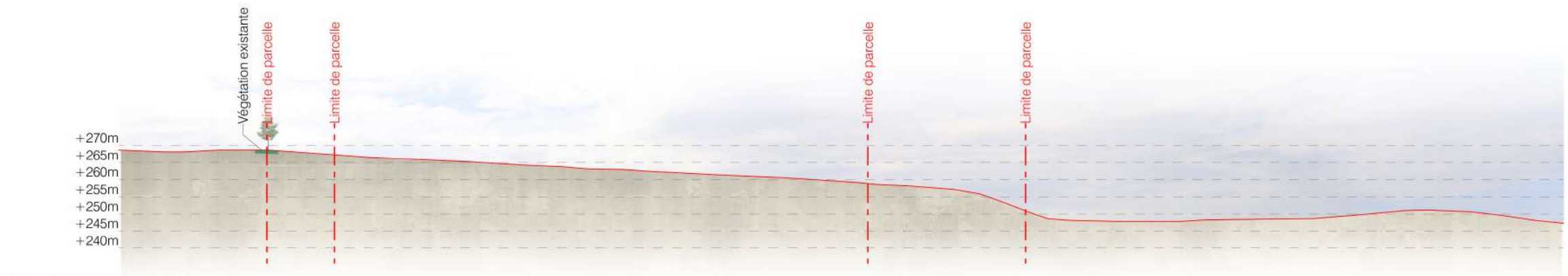


Architecte

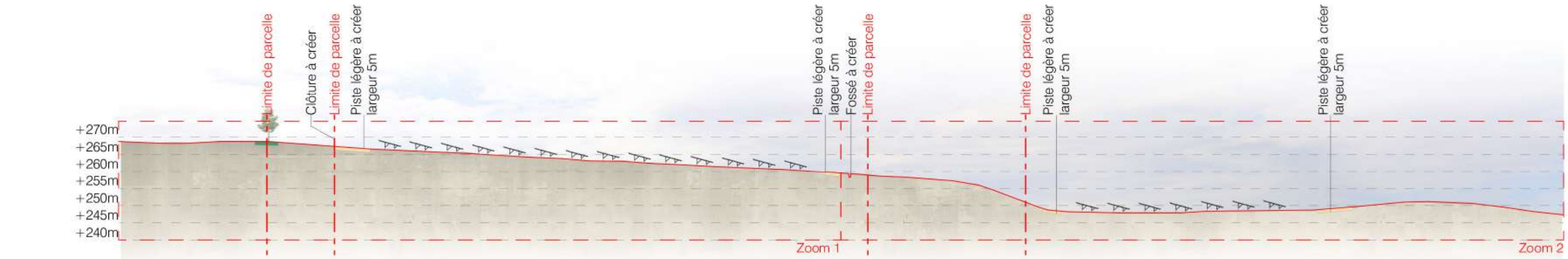
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



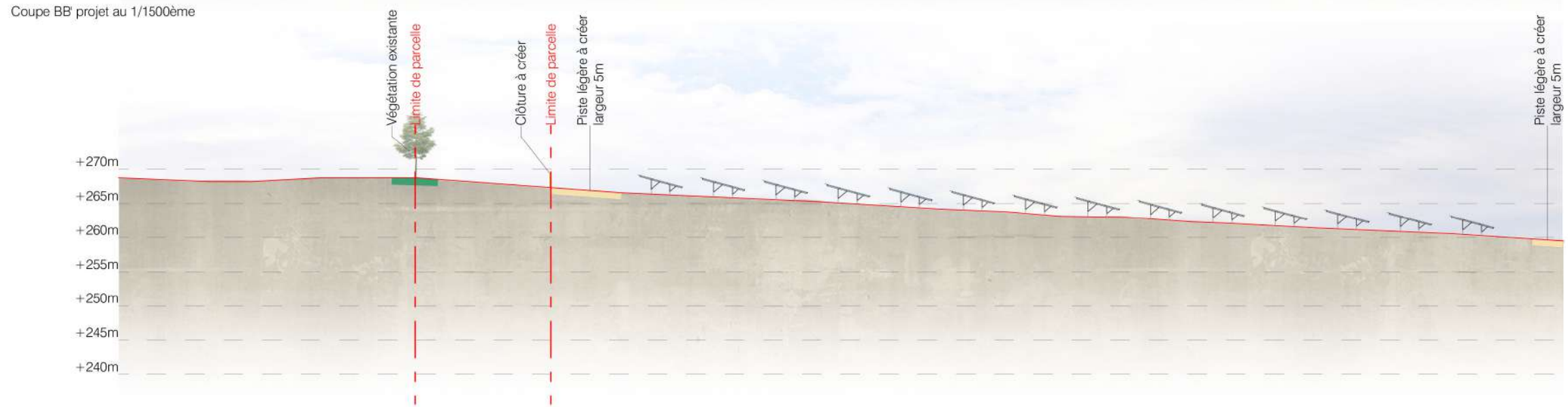
EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



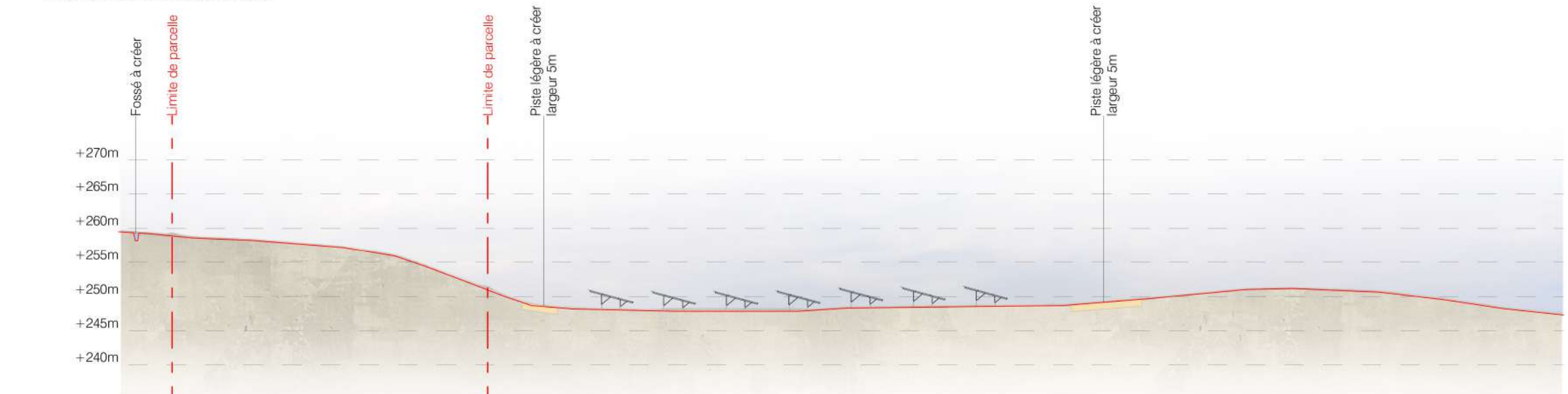
Coupe BB' existant au 1/1500ème



Coupe BB' projet au 1/1500ème



Coupe BB' projet Zoom 1 au 1/750ème



Coupe BB' projet Zoom 2 au 1/750ème

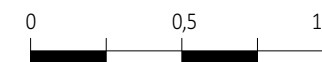
Coupe
d'une structure photovoltaïque

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

Hauteur de 2.88m
Hauteur minimale de 1m
64 tables de 27 panneaux : longueur de 10.37m
253 tables de 78 panneaux : longueur de 30m
Largeur de 6.9m
Largeur projetée au sol de 6.6m

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3



Vue en coupe d'une structure photovoltaïque au 1/25eme

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Coupe du poste
de livraison

Légende

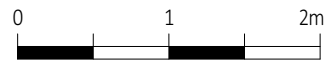
Caractéristique d'un poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 3,5 m
Longueur de 9,2 m
Largeur de 2,7 m

Aspect extérieur:
Teinte Gris Beige RAL 7006

Terrain naturel : +244m NGF

Echelle 1/50 au format A3



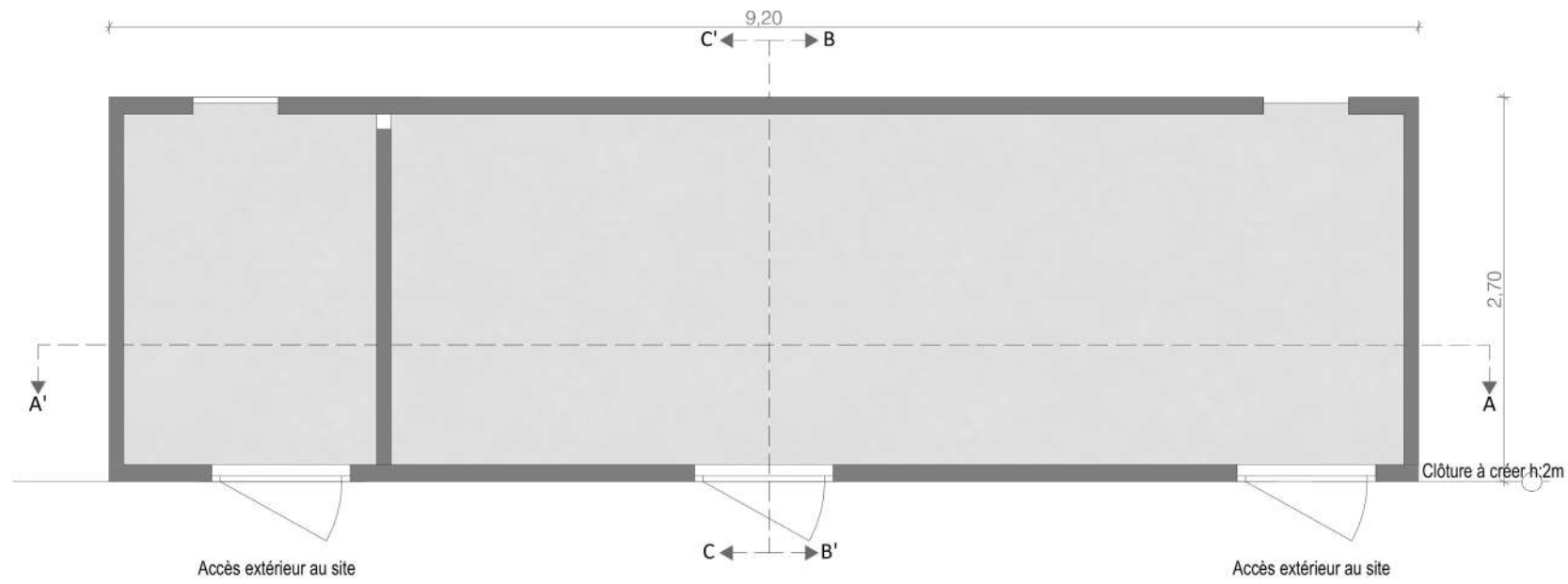
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

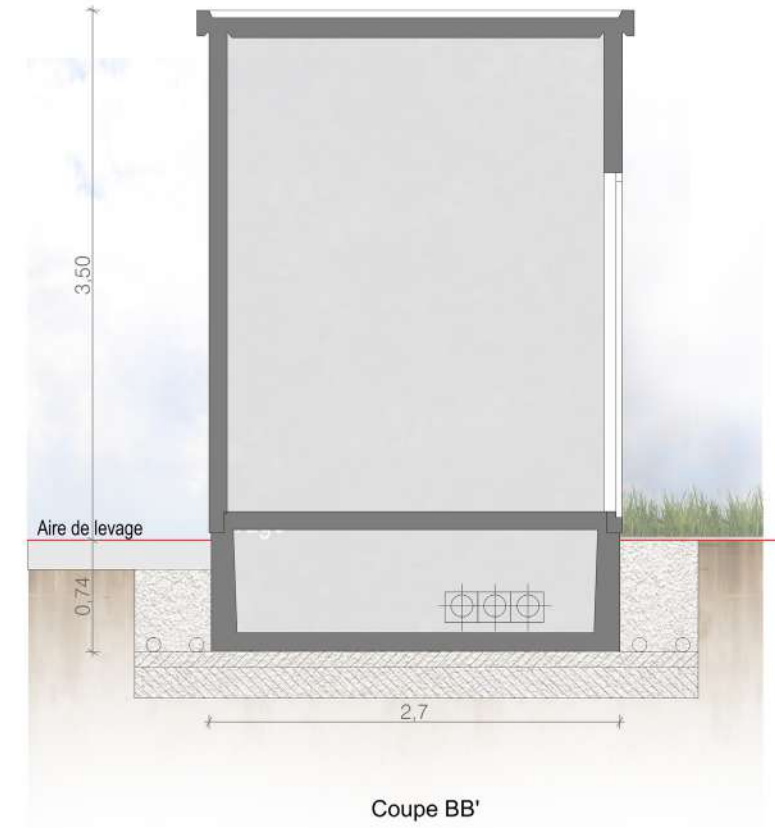
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



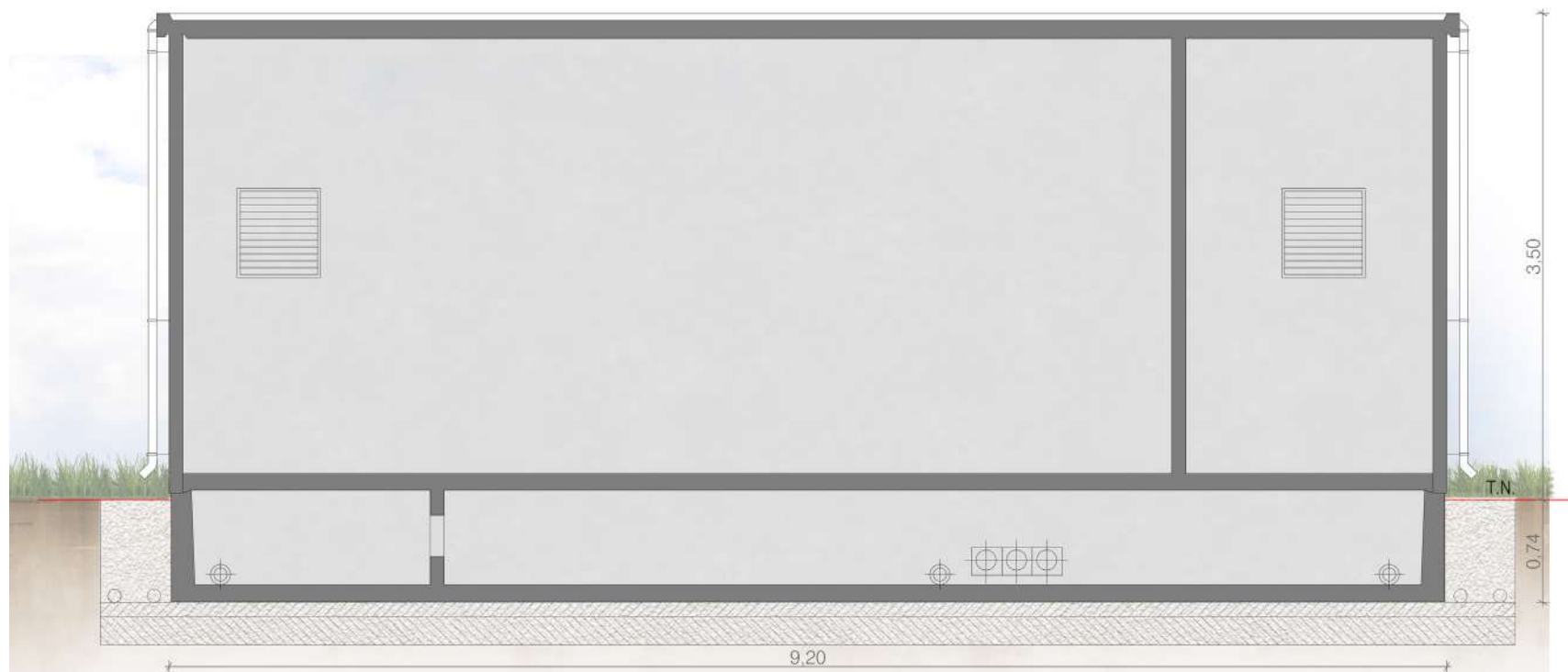
EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



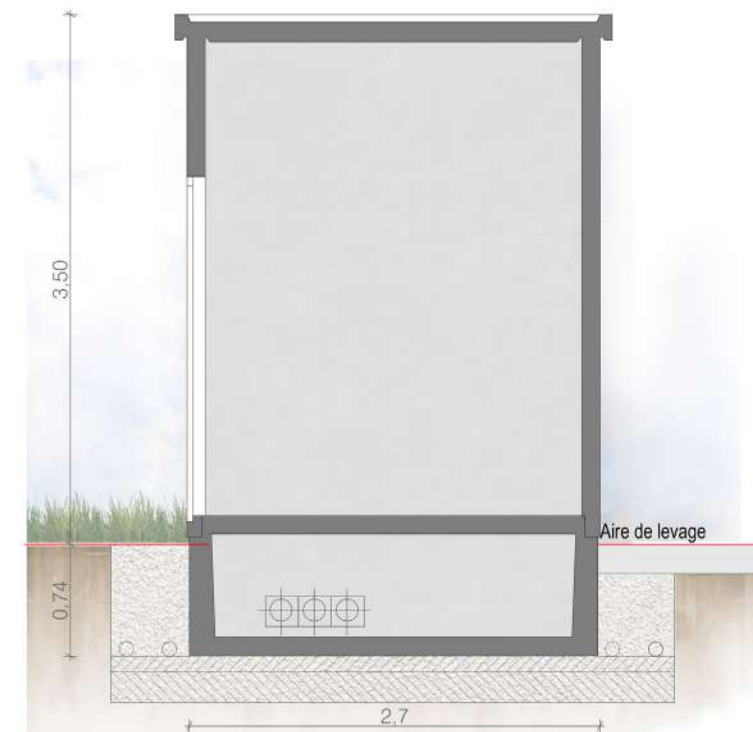
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Coupe d'un poste
de transformation

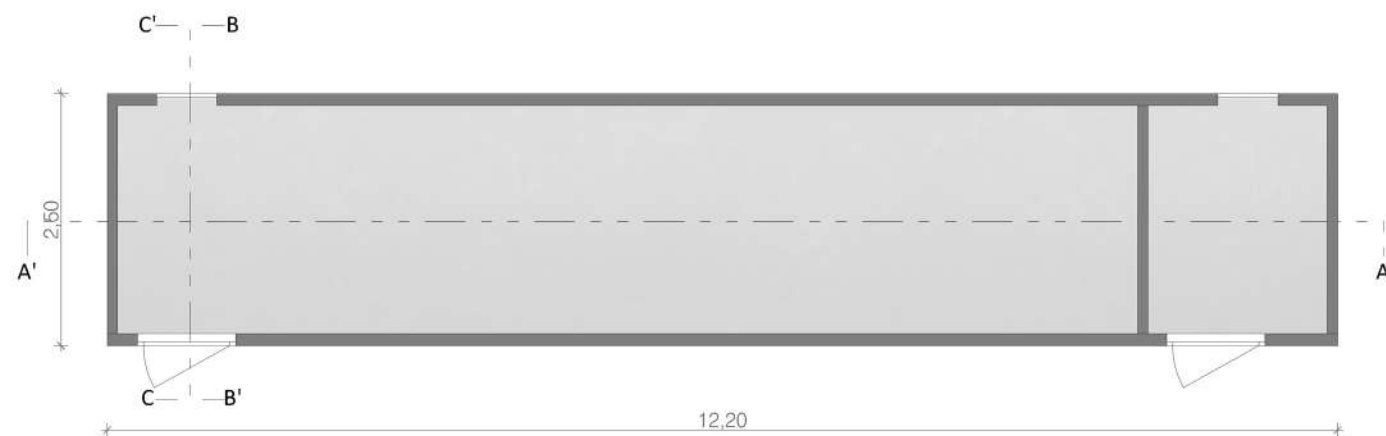
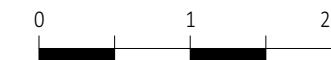
Caractéristiques d'un poste de
transformation :

Hauteur de 3.5 m
Longueur de 12.2 m
Largeur de 2.5m

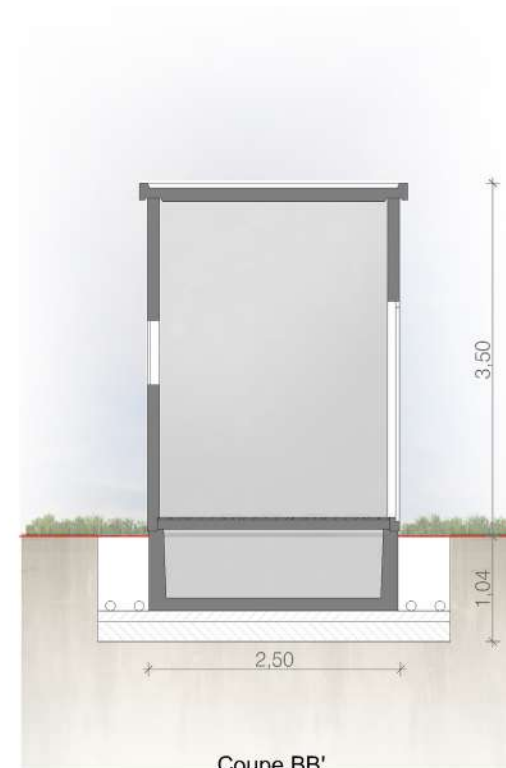
Aspect extérieur:
Teinte Gris Beige RAL 7006

Altimétries :
PTR n°1 : + 247m NGF
PTR n°2 : + 263m NGF

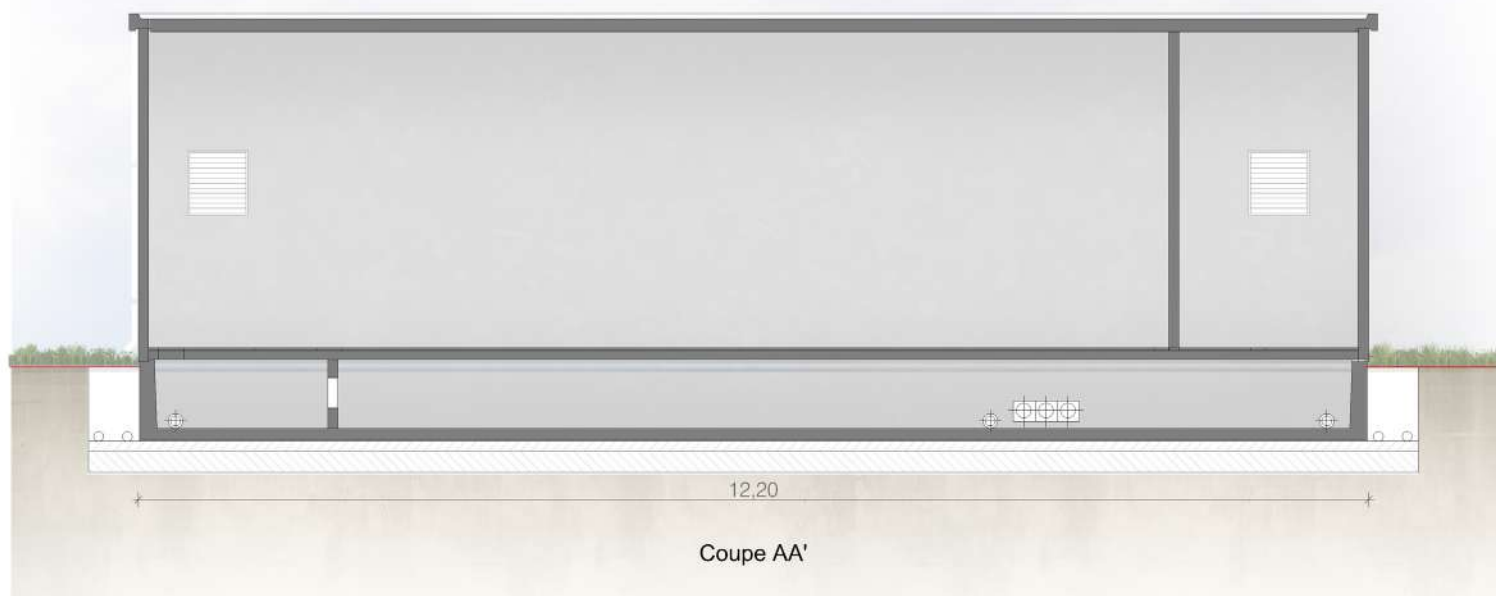
Echelle 1/50 au format A3



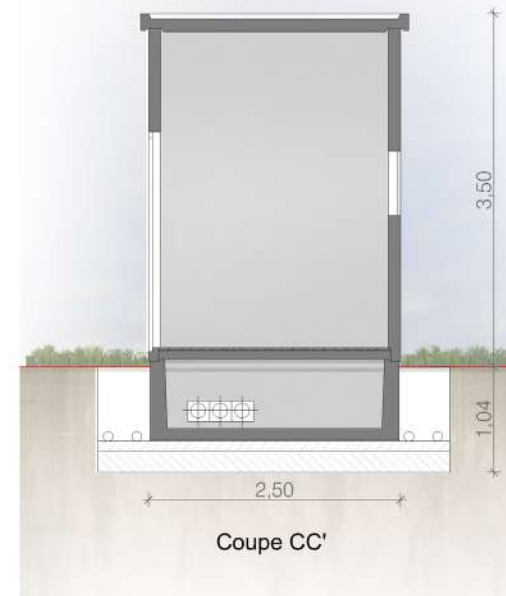
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PC4- Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Demande de permis de construire

Centrale Photovoltaïque

de Neuilly-le-Réal

Commune de Neuilly-le-Réal

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Notice descriptive

Préambule

Le dossier de demande de permis de construire présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol à Neuilly-le-Réal, dans le département de l'Allier (03), sur la commune de Neuilly-le-Réal (03 340), au lieu-dit « Les Vayots ».

Il s'agit ici d'une demande initiale de permis de construire.

Les caractéristiques du terrain initial

Le projet de parc photovoltaïque au sol est situé au nord du bourg de Neuilly-le-Réal, sur une ancienne carrière de sable.

Ce projet occupera une superficie d'environ 15,8ha. La surface utile est quant à elle de 9,7ha.

La surface utile correspond à l'emprise projetée au sol de (liste exhaustive) : les structures de panneaux photovoltaïques ainsi que leurs inter-rangées, les pistes légères et lourdes, et les aménagements afférents à la centrale (citerne incendie et postes électriques). Les surfaces non utiles correspondent aux emprises qui ne seront pas équipées des installations et aménagement précités et correspondent notamment aux surfaces non équipées pour des raisons techniques, topographiques, environnementales, etc.

La commune de Neuilly-le-Réal est dotée d'un PLU. Les terrains se trouvent majoritairement en zone Nc, et une partie se trouve en zone A. Une procédure de mise en compatibilité du PLU a été lancée via une déclaration de projet.

Le site présente une topographie relativement plane, d'altitudes comprise entre 245m et 272m, sur 2 niveaux : la partie basse qui correspond au carreau de la carrière, et une partie haute qui forme un plateau au-dessus des fronts de taille. Il présente des pentes faibles à moyennes hormis sur les fronts de taille, et globalement exposée au Sud (Sud-Est et Sud-Ouest).

Le site est aujourd'hui en friche.

La zone est bordée au sud par un chemin rural classé PDIPR emprunté par les randonneurs et quelques riverains pour l'accès à leurs habitations.

Le projet, situé dans l'unité paysagère de la Sologne Bourbonnaise, ne présente pas de sensibilités paysagères particulières. Le site ne présente aucune interférence potentielle avec des sites et des monuments réglementairement protégés.

Dans son environnement immédiat, les vues sur le site d'étude se concentrent aux abords immédiats. D'autres vues ont été relevées mais restent toutefois partielles, en raison de la végétation omniprésente dans le secteur. Des haies seront plantées pour réduire la visibilité du projet en bordure Ouest.

Les perceptions lointaines sont négligeables du fait de la topographie et des distances.

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles

Le projet de centrale solaire porte sur une surface clôturée d'environ 15,8 hectares et est constitué de structures supportant les modules photovoltaïques, d'une citerne incendie de 60m³, de 2 postes de transformation et d'un poste de livraison.

Ce poste centralise la production électrique du site et marque l'interface entre la centrale photovoltaïque et le réseau public de distribution de l'électricité. L'électricité produite sera ensuite acheminée vers le point de raccordement le plus proche et disposant d'une capacité d'accueil suffisante, par une ligne enterrée sur l'ensemble de son tracé.

Des réseaux électriques entre les structures, les postes de transformation et le poste de livraison seront créés. Ils seront enterrés à environ 0,80 m de profondeur et seront réalisés au droit ou en accotement des chemins d'accès. Le réseau de fibre optique permettant la supervision de la centrale sera inséré dans les mêmes tranchées.

- Le raccordement électrique externe à la centrale jusqu'au :
 - Réseau de distribution publique. Cet ouvrage est intégré à la concession locale de distribution d'électricité gérée par ENEDIS ou une entreprise locale de distribution (ELD).
 - Réseau de transport d'électricité. Cet ouvrage est intégré au réseau national de transport géré par RTE

Le réseau électrique externe reliera le poste de livraison au réseau public de distribution ou de transport d'électricité. Ce réseau sera réalisé par le gestionnaire du réseau de distribution (ENEDIS / ELD). Il est envisagé de raccorder le parc au poste source électrique de Séminaire, sur la commune d'Yzeure.

La centrale photovoltaïque sera composée de 317 structures fixes (253 structures de type 3V26 et 64 structures de type 3V9) supportant les panneaux photovoltaïques inclinés à 15° vers le sud. La distance entre deux lignes de structures est de 2,5m en moyenne. La surface de l'ensemble des panneaux projetés au sol sera de l'ordre de 5,3 ha. Les structures portants seront standards avec un point bas à 1 m et un point haut à 2,88m.

Des ouvrages hydrauliques seront aménagés.

La collecte des eaux de ruissellement sera assurée par l'intermédiaire de fossés positionnés le long des pistes d'accès au niveau des pôles n°1 (pole le plus proche de l'entrée du site), 2 (carreau) et 3 (au-dessus du pole 1). 2 types de fossés seront installés :

- Un gabarit « petit » le long des pistes à l'exception de la partie aval du pôle n°2 (carreau) : largeur à la base de 0,3m, profondeur utile de 0,4m et largeur en crête de 0,95m.
- Un gabarit « moyen » le long de la piste renforcée d'accès au pôle n°2 (carreau) : largeur à la base de 0,4m, profondeur utile de 0,6m et largeur en crête de 1,6m.

La rétention-régulation se fera dans un bassin enherbé sur une hauteur utile comprise entre 0,8 et 1 m selon le volume retenu.

Ce bassin créé en déblais par rapport au terrain naturel nécessitera des terrassements. En effet, la zone dédiée à son aménagement correspond pour partie à une zone où des matériaux ont été entreposés dans le cadre de l'exploitation de la carrière, avec un niveau topographique légèrement supérieur à celui de la plateforme du pôle n°1. Le volume du bassin sera déterminé en fonction du type de fondations choisi. La solution retenue ici est un bassin de 750m³ correspondant à l'hypothèse la plus maximisant.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

SYNTHESE DES INFORMATIONS TECHNIQUES

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain et aux constructions

L'accès se fera depuis l'accès déjà existant pour la carrière, depuis la route départementale D989.

Une piste lourde (688ml) de 5m de large sera créée dans l'enceinte clôturée pour permettre l'accès aux locaux techniques et la circulation d'engins lourds (type grue pour le levage des postes en phase travaux). Une piste périphérique (1 767ml) de 5m de large fera quant à elle tout le tour du site.

Les pistes permettent d'accéder aux installations pour l'exploitation-maintenance et d'assurer la sécurité du site en matière d'incendie. Le portail d'une hauteur de 2m, à double vantaux symétriques de 2,5m chacun, permettra d'accéder au site.

La citerne incendie souple est localisée à l'intérieur de l'emprise clôturée, à proximité du poste de livraison et de l'entrée du site.

Les matériaux et les couleurs des constructions

L'ensemble de la centrale sera clôturé par un grillage à maille progressives d'une hauteur de 2m. La clôture sera adaptée pour le passage de la petite faune (mise en place de trappes de passage de 15 cm x 15 cm tous les 50 mètres linéaires et en bordure sud tous les 30 mètres linéaires). Cette solution présente une perméabilité à la petite faune similaire, tout en étant plus durable dans le temps et en présentant moins de risques d'intrusions éventuelles (humains ou grande faune).

La clôture et le portail seront de couleur verte. Les poste de livraison et les postes de transformation seront dans un ton sombre gris-beige (RAL 7006) ou équivalent.

La citerne souple sera quant à elle de couleur verte.

Enfin, les panneaux photovoltaïques seront d'une teinte bleutée.

Intégration paysagère

- L'ensemble des haies sera conservé dans le cadre du projet.
- Le linéaire de haies existant en bordure Ouest à proximité des habitations sera renforcé sur une centaine de mètres par des essences locales.
- Les aménagements de la centrale ont été décalés de 15m de la limite cadastrale de la parcelle B197 à l'Ouest.
- Un bosquet à prunellier, sans attrait pour la biodiversité, sera coupé à proximité de l'entrée du site
- Les postes de transformation et de livraison seront habillés d'une enveloppe commune peinte dans un ton sombre (type RAL 7006 ou équivalent) conformément à l'ambiance du site, pour une meilleure insertion paysagère. Les clôtures et le portail seront de couleur verte et se fondront dans le paysage.

Le traitement de la végétation

En termes de gestion de la végétation, une fauche annuelle sera réalisée chaque année. L'Eco-pâturage ovin pourra également être étudié. En cas de risque incendie avéré, des bandes de 1m devant et derrière les panneaux pourront être fauchées. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

	Plan de masse
Poste de transformation	2 postes de transformation Dimensions extérieures : L = 12,2m ; l = 2,5m ; h = 3,5m 30,5 m ² chacun - Couleur : gris beige (RAL 7006 ou équivalent)
Poste de livraison	1 poste de livraison Dimensions extérieures : L = 9,2m ; l = 2,7m ; h = 3,5m soit 24,84m ² - Couleur : gris beige (RAL 7006 ou équivalent)
Clôture	Clôture périphérique aux caractéristiques suivantes : - H = 2 m ; - Passes-faunes de 15cm par 15cm tous les 50ml et sur la bordure sud, tous les 30ml - Couleur : vert Linéaire de 1 743m.
Hauteur des structures photovoltaïques	Point bas des structures photovoltaïques : 1m Point haut des structures photovoltaïques : 2,88m
Accès au site	1 portail est prévu : L = 5m ; h = 2m Couleur : vert
Citerne	1 citerne souple verte de 60m ³
Implantation	L'implantation comporte 317 structures photovoltaïques (253 structures de type 3V26 et 64 structures de type 3V9), avec des inter rangées moyennes de 2,5 m.
Aménagements hydrauliques	- Bassin d'infiltration (dimensions variables selon le type de fondation choisi) : 750m ³ - 2 types de fossés : → Gabarit « petit » : largeur à la base de 0,3m, profondeur utile de 0,4m et largeur en crête de 0,95m. → Gabarit « moyen » le long de la piste renforcée d'accès au pôle n°2 (carreau) : largeur à la base de 0,4m, profondeur utile de 0,6m et largeur en crête de 1,6m.

PC5- Plans des façades et des toitures

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- De la Structure Photovoltaïque
- Du poste de livraison
- D'un poste de transformation
- D'une citerne
- De la clôture
- Du portail

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

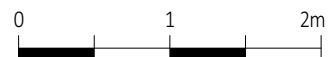
Plan modèle d'une structure
photovoltaïque de 27 panneaux

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

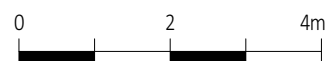
Hauteur de 2.88m
Hauteur minimale de 1m
64 tables de 27 panneaux : longueur de
10.37m
Largeur de 6.9m
Largeur projetée au sol de 6.6m

Le choix définitif du type de fondation et
leur profondeur seront validés par le bureau
d'étude technique et l'entreprise suivant les
préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

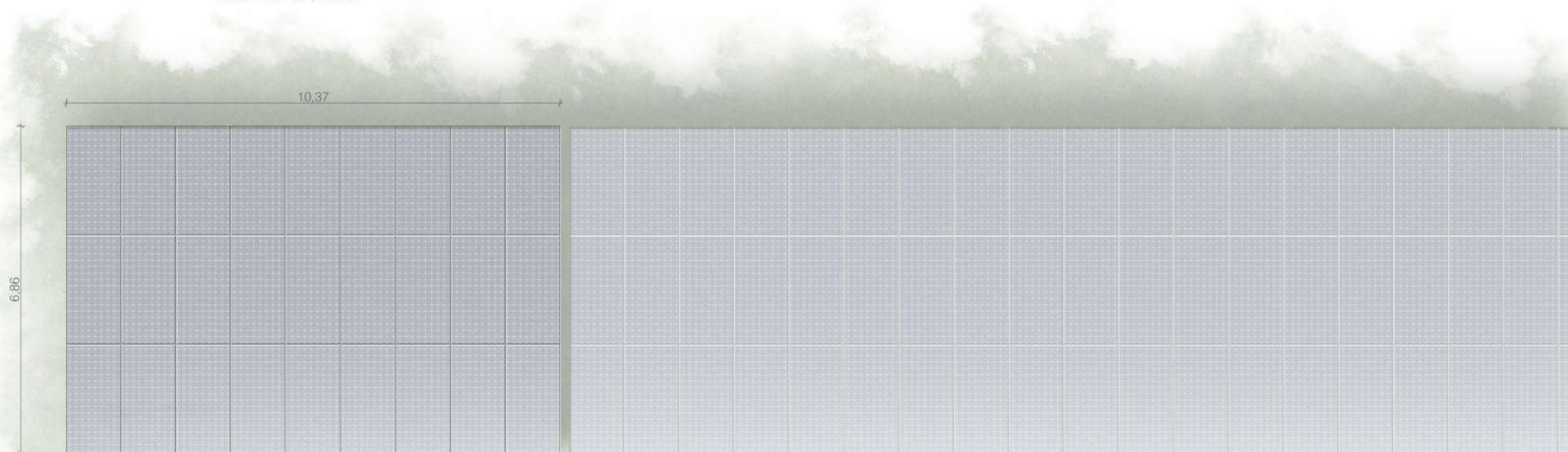
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



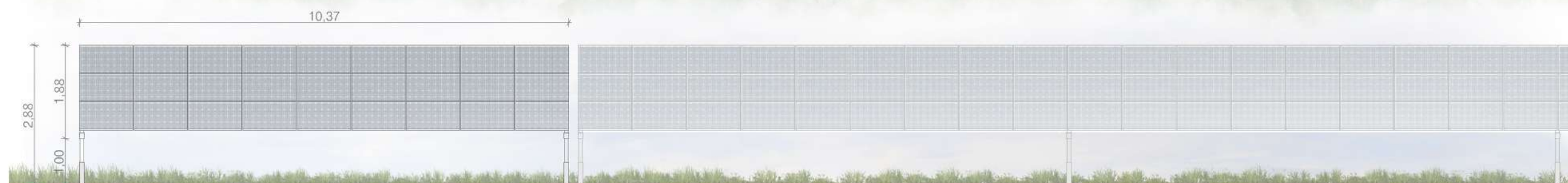
EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

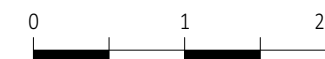
Plan modèle d'une structure
photovoltaïque de 78 panneaux

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

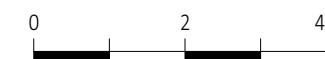
Hauteur de 2.88m
Hauteur minimale de 1m
253 tables de 78 panneaux : longueur de
30m
Largeur de 6.9m
Largeur projetée au sol de 6.6m

Le choix définitif du type de fondation et
leur profondeur seront validés par le bureau
d'étude technique et l'entreprise suivant les
préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3

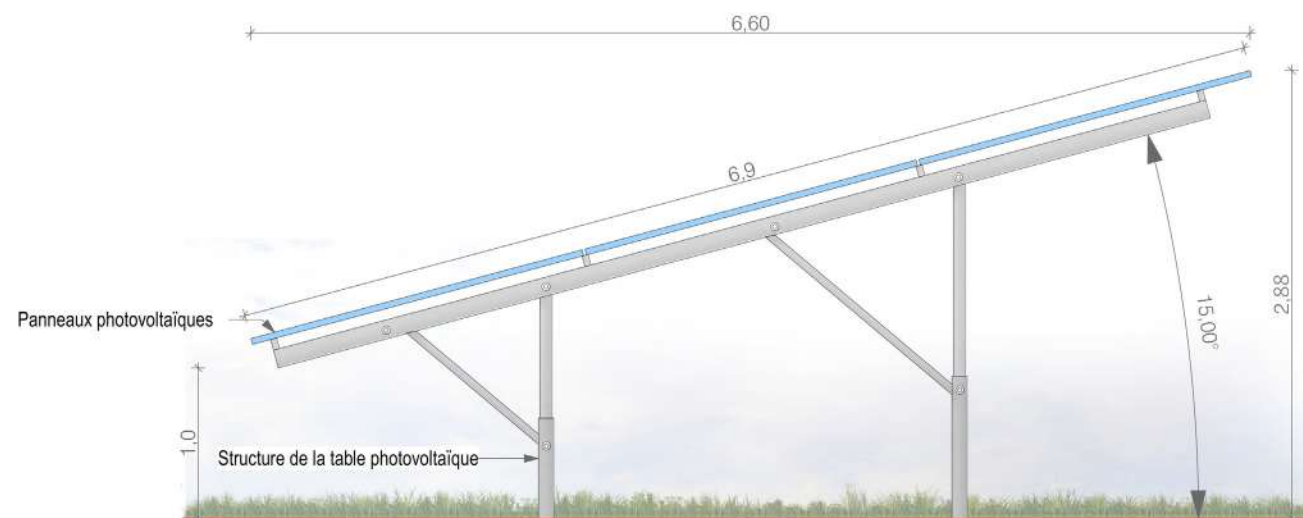


Architecte

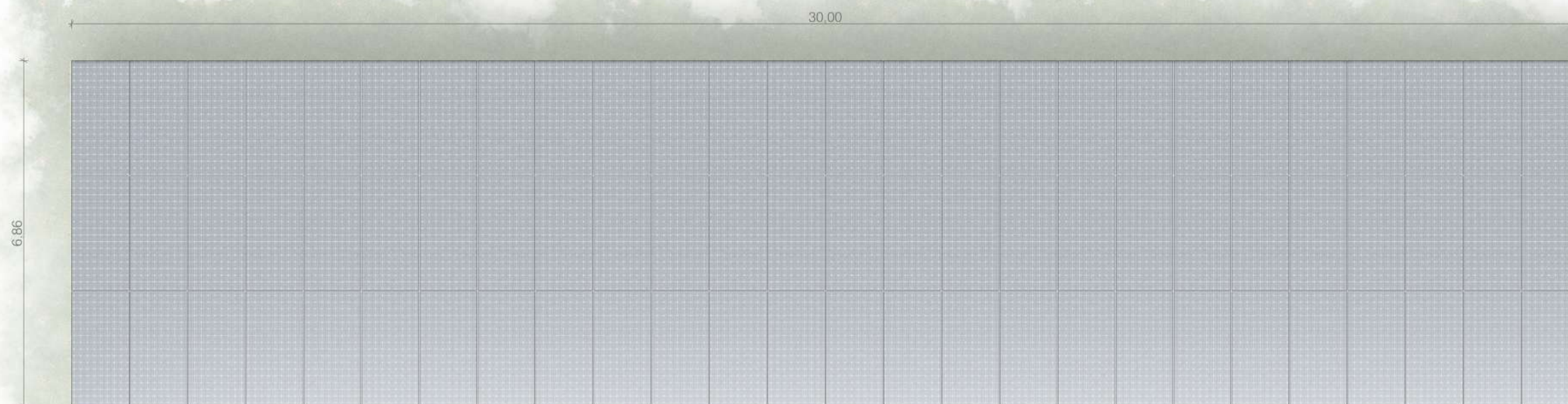
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



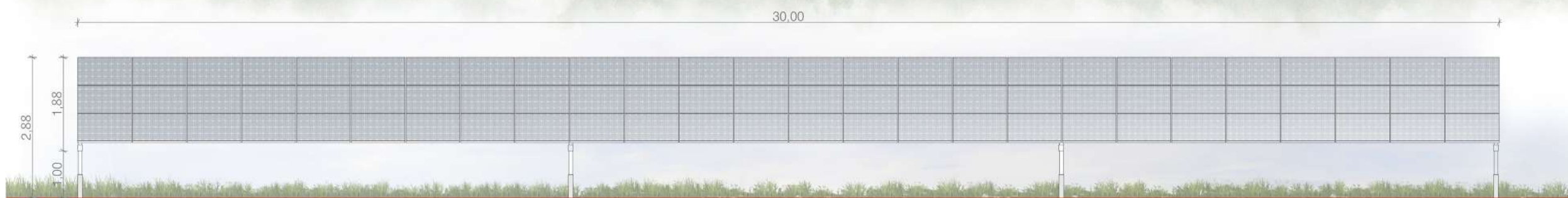
EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Plan des façades
du poste de
livraison

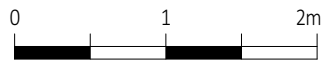
Caractéristique d'un poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 3,5 m
Longueur de 9,2 m
Largeur de 2,7 m

Aspect extérieur:
Teinte Gris Beige RAL 7006

Terrain naturel : +244m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Plan des façades
d'un poste de
transformation

Caractéristiques d'un poste de
transformation :

Hauteur de 3.5 m
Longueur de 12.2 m
Largeur de 2.5m

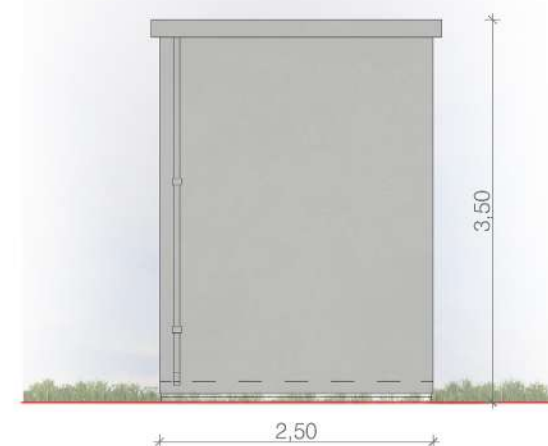
Aspect extérieur:
Teinte Gris Beige RAL 7006

Altimétries :
PTR n°1 : + 247m NGF
PTR n°2 : + 263m NGF

Echelle 1/75 au format A3
0 1,5 3m



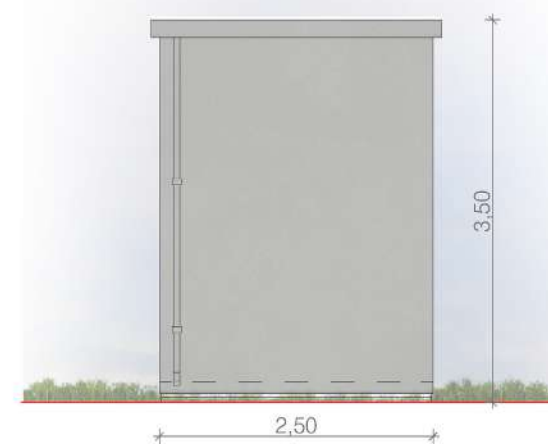
Face avant



Face gauche



Face arrière



Face droite

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Plan des façades
d'une citerne souple
de 60m3

Caractéristiques d'une citerne :

Volume : 60m3

Dimensions de la citerne :

Longueur 8.08m

Largeur 7.40m

Hauteur 1.50m

Dimensions de la plateforme :

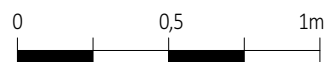
Longueur 9.08m

Largeur 8.40m

Aspect extérieur:

Ton «vert mousse»

Echelle 1/25 au format A3



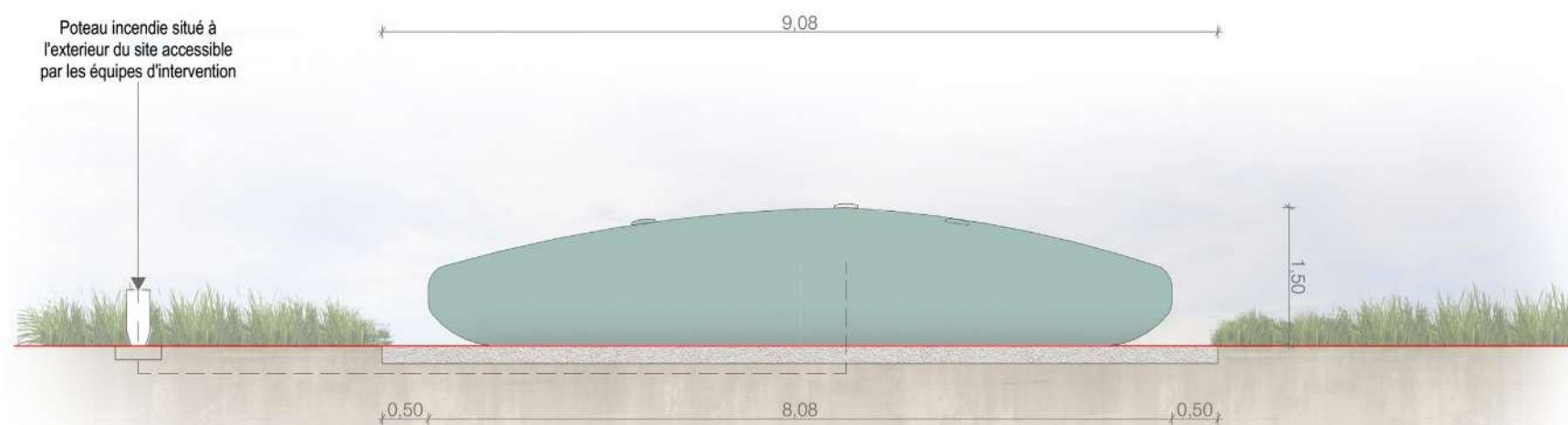
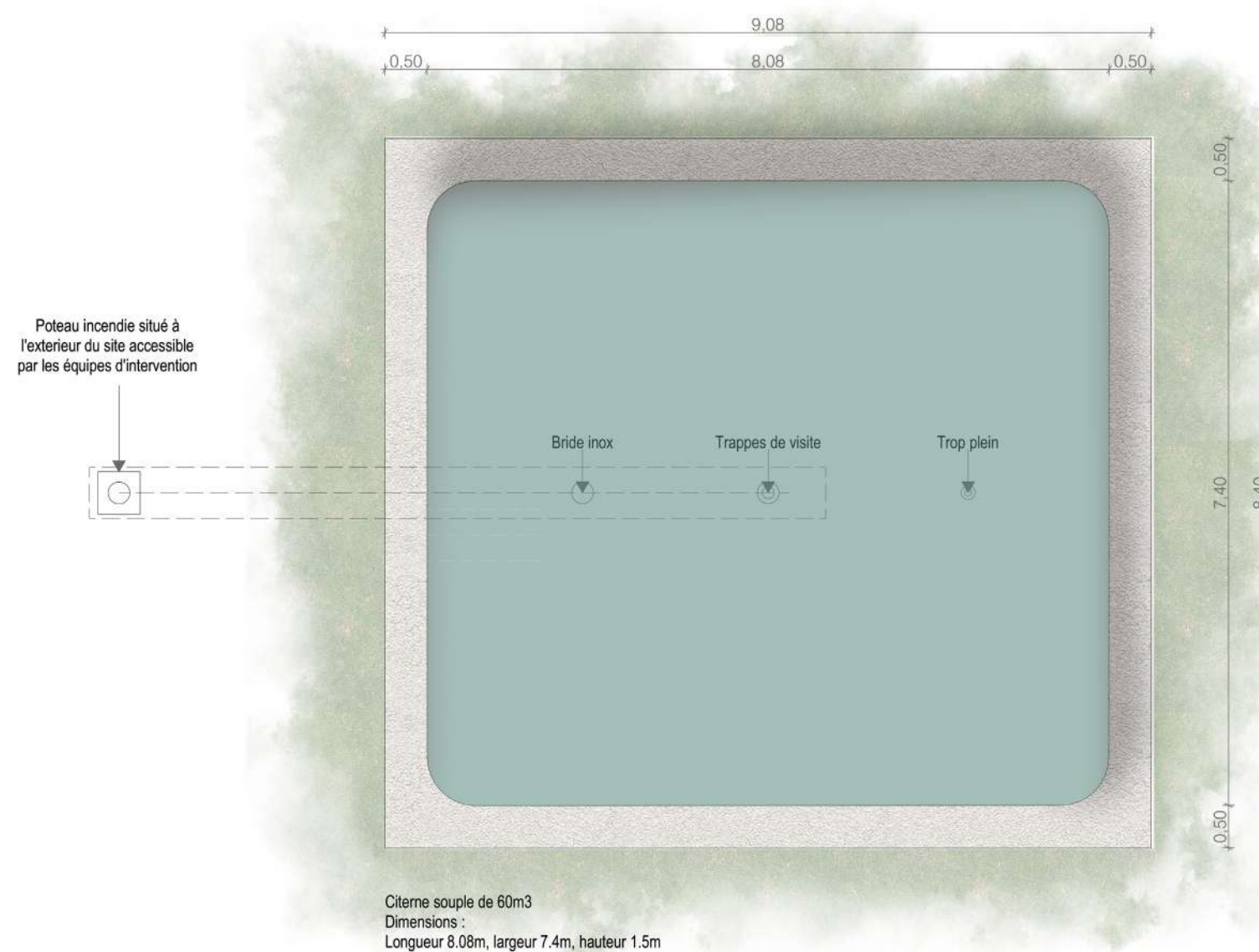
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS







EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

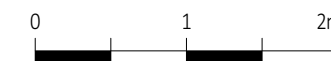


Plan modèle
d'un portail

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à créer

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/2500 au format A3



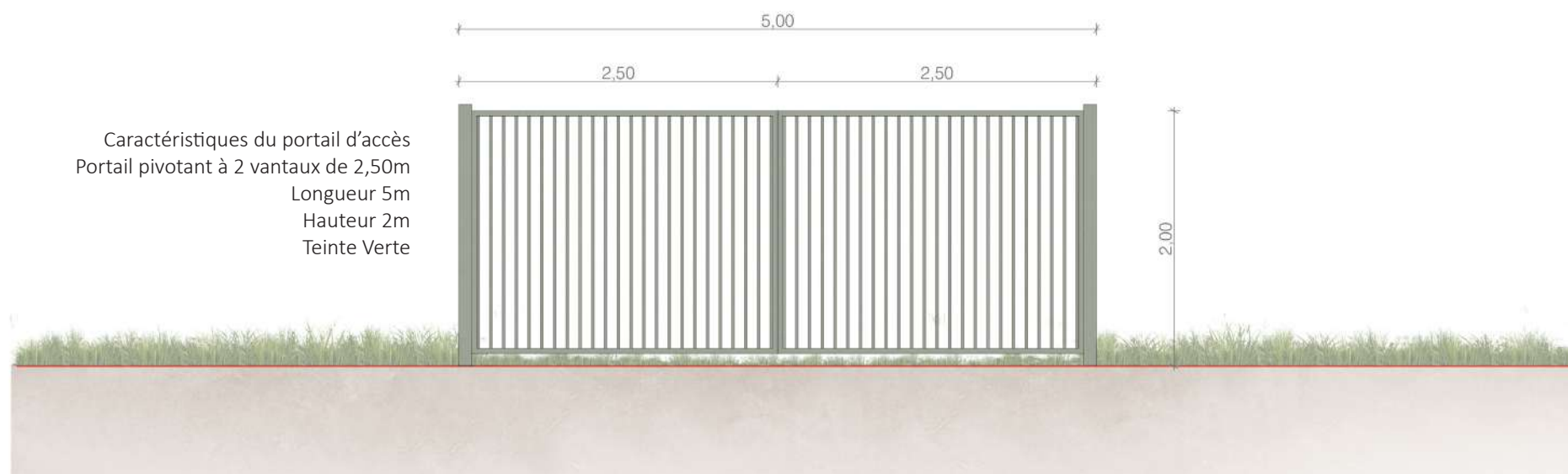
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques du portail d'accès
Portail pivotant à 2 vantaux de 2,50m
Longueur 5m
Hauteur 2m
Teinte Verte



Elevation du portail au 1/50ème



Localisation des portails d'accès à créer au 1/500ème

Plan modèle
de la clôture

Légende

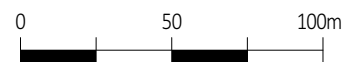
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

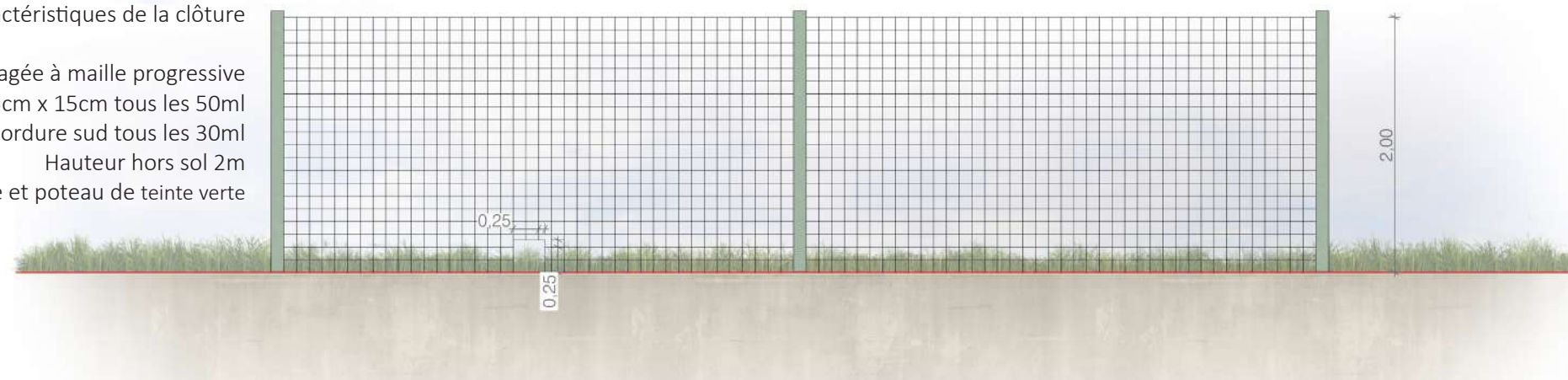
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques de la clôture

Clôture grillagée à maille progressive
avec passes faunes de 15cm x 15cm tous les 50ml
et en bordure sud tous les 30ml
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau de teinte verte



Elevation de la clôture au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/4000ème

PC6- Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Plan de localisation des
photomontages

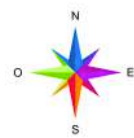
Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m



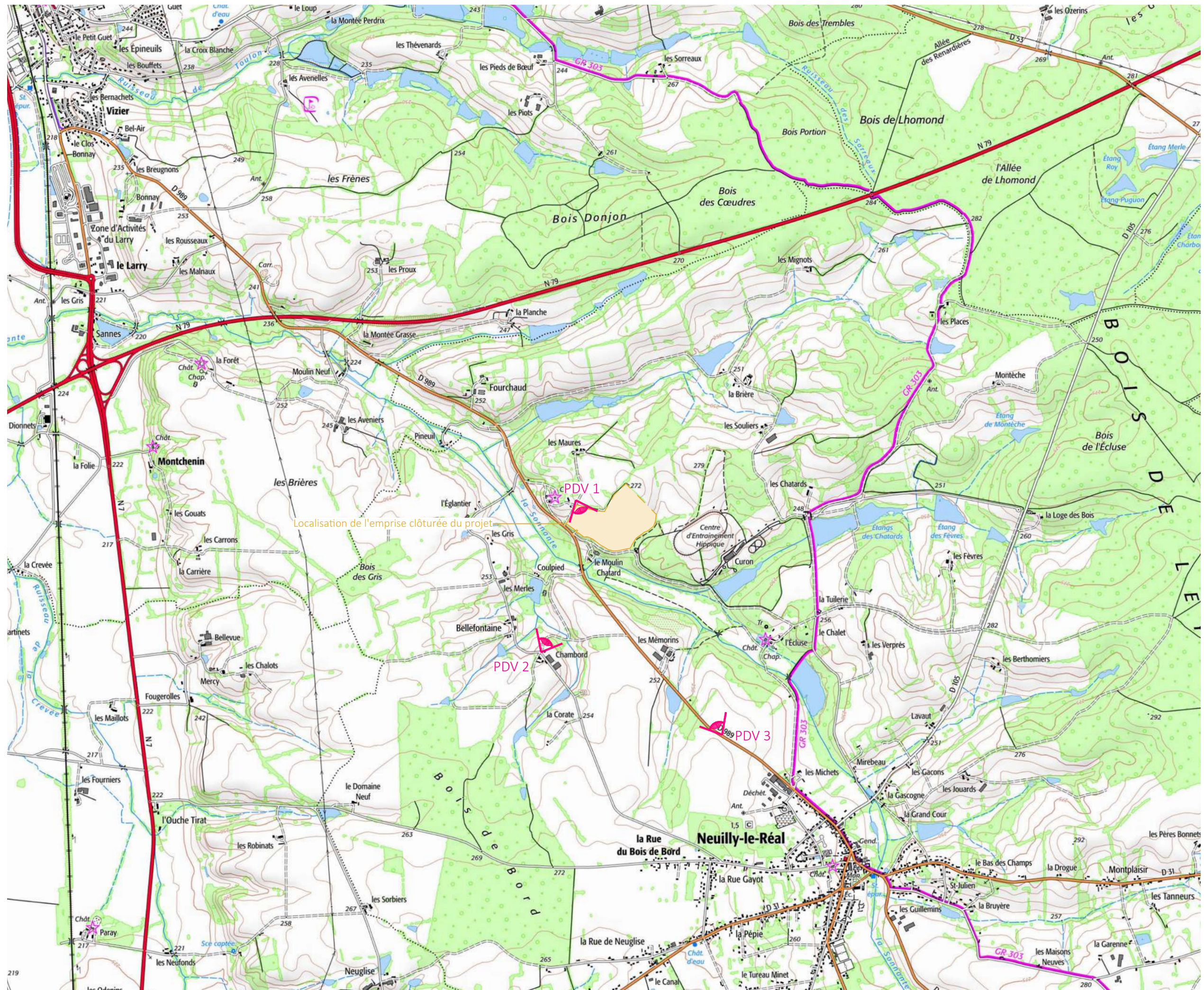
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renewables
Chez EDF Renewables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PDV 1- Vue depuis l'angle Nord-ouest du site en direction du sud



PDV 1- Vue depuis l'angle Nord-ouest du site en direction du sud- avec mesures paysagères



PDV 2- Vue depuis le hameau de Chambord au sud-ouest du projet en direction du nord-est



PDV 3- Vue depuis la Route départementale n°989 au sud-est du site en direction du nord-ouest

PC7- Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Plan de localisation
des points de vue
photographiques

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m



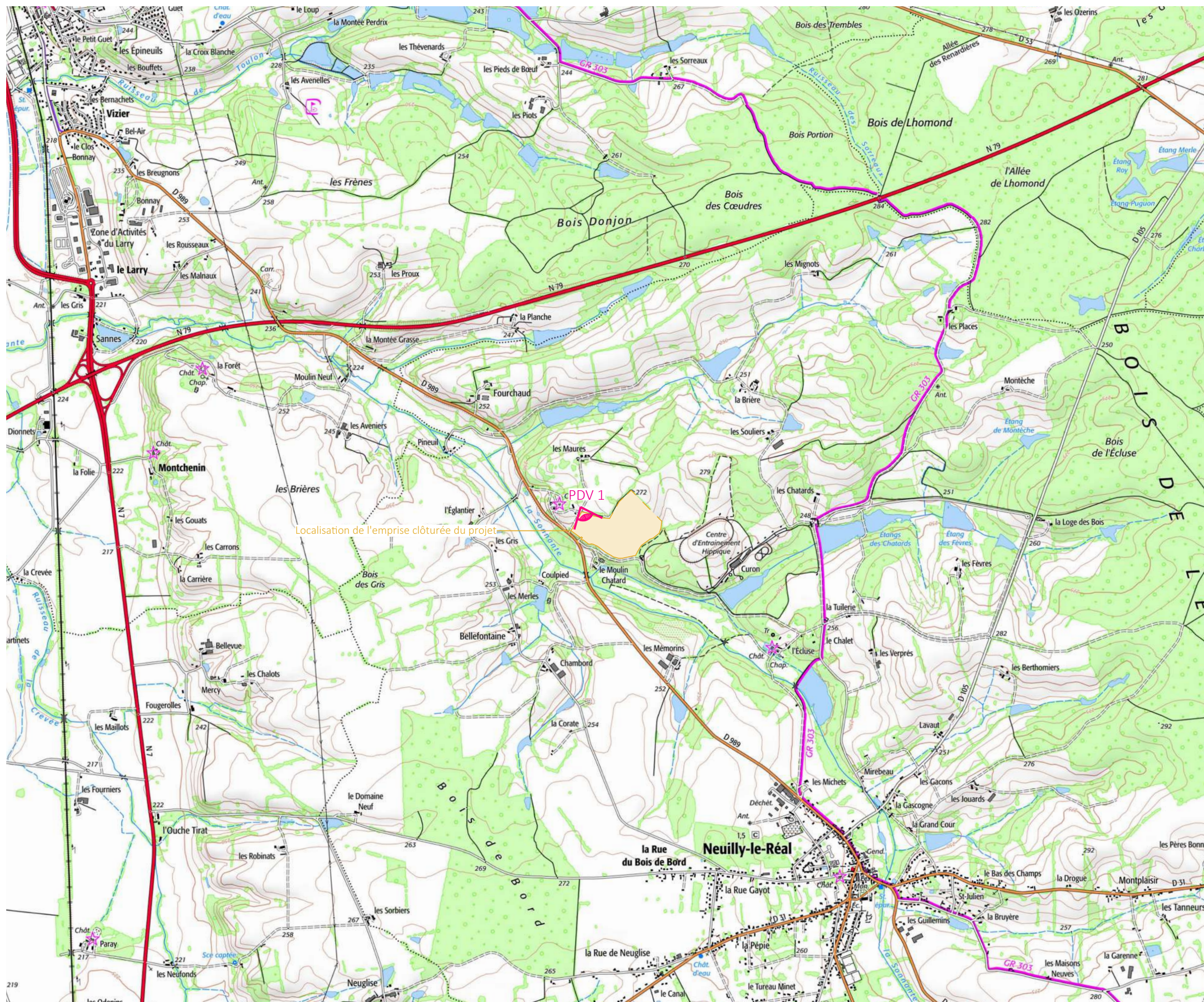
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renewables
Chez EDF Renewables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PDV 1- Vue depuis l'angle Nord-ouest du site en direction du sud

PC8- Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Demande de permis de construire
Centrale Photovoltaïque
de Neuilly-le-Réal
Commune de Neuilly-le-Réal

Plan de localisation
du point de vue
photographique

Légende
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

58

PC8





PDV 2- Vue depuis le hameau de Chambord au sud-ouest du projet en direction du nord-est



PDV 3- Vue depuis la Route départementale n°989 au sud-est du site en direction du nord-ouest

PC11- Etude d'impact
(voir document joint à la demande
de permis de construire)

Contenu

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex